

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/09/2026

Etaient présents : Monsieur Philippe LAFERRIERE, Madame Marie-Laure DUCAMP, Monsieur Jean-Pierre LINDON, Madame Sandrine CRESSANT, Monsieur Martial DICHAM, Madame Rosine CHATRY, Madame Véronique MALLET, Madame Brigitte BELLET, Monsieur Jean-Michel REYMOND (arrivé à 18h11), Monsieur Jérôme BROUSSE, Monsieur Gaël BURAY.

Absents représentés :

- Monsieur Jacques LEGRAND : pouvoir à Mme Rosine Chatry
- Madame Laura RAMBOUT : pouvoir à Mme Marie-Laure Ducamp
- Madame Nathalie DEQUAIRE : pouvoir à M. Gaël Buray

Absents : Monsieur Jean-Michel REYMOND arrivé à 18h11, Madame Malika CHERRIERE

Monsieur Jérôme BROUSSE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de Convocation au Conseil Municipal : vendredi 4 septembre 2026

Date d'Affichage du Conseil Municipal : vendredi 11 septembre 2026

Nombre de Conseillers au Conseil Municipal :

- En exercice : 15
- Présents : 10, puis 11 à partir de 18h11
- Votants : 12

OBJET : FINANCES

(05 / 139)

TARIFS ABONNEMENTS STATIONNEMENT 2027

Monsieur Le Maire expose :

Les élus estiment nécessaire de renouveler le système de souscription à des abonnements, également désignés sous le terme de « badge », permettant à leurs bénéficiaires de stationner sur tout ou partie des zones de stationnement payant au sein de la commune sans devoir à chaque fois procéder à un paiement ou autre formalité.

Un abonnement est associé à un numéro de plaque d'immatriculation et un propriétaire.

Les tarifs, les durées et les catégories d'abonnements pour la période à venir évoluent afin de répondre aux enjeux actuels :

- Encouragement à l'habitation en résidence principale,
- Sobriété en termes de nombre de véhicules stationnant sur la voie publique pour tenir compte de la limitation du nombre de places disponibles,
- Gratuité pour les services essentiels : la Poste, médecins, infirmières, kinés, pompiers, aides à domicile ainsi qu'aux employés municipaux, afin de faciliter leurs déplacements et leur stationnement dans l'exercice de leurs missions,
- Facilitation pour les parents d'enfants scolarisés à Etretat,
- Possibilité de démarches en ligne et périodes modulaires pour les artisans

Les modalités de souscription évoluent également, afin de faciliter la démarche pour les usagers et de réduire la charge de travail administrative.

Les usagers peuvent toujours venir en mairie pour souscrire un abonnement, mais ils peuvent désormais également le faire en ligne.

La souscription peut être réalisée à tout moment et pas nécessairement calée sur l'année civile.

Les abonnements et tarifs applicables à partir du 1^{er} octobre 2026

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le 23/09/2026
ID : 076-217602549-20260916-05_189_1609-DE

ABONNEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LES SOUSCRIPTIONS 2026

Type	Durée de validité	Tarif	Zones	Pièces justificatives obligatoires	Précisions
Résidence principale 1 ^{er} véhicule	1 an de date à date	Gratuit	Toutes zones	Certificat immatriculation Avis d'imposition, certificat d'hébergement à titre de résidence principale le cas échéant	Uniquement le 1 ^{er} véhicule de la résidence
Résidence principale 2 ^{ème} véhicule	1 an de date à date	20 €	Toutes zones	Certificat immatriculation Avis d'imposition, certificat d'hébergement à titre de résidence principale le cas échéant	Uniquement le 2 ^{ème} véhicule de la résidence
Résidence secondaire 1 ^{er} véhicule	1 an de date à date	75 €	Toutes zones	Certificat immatriculation Justificatif de domicile	Uniquement le 1 ^{er} véhicule et si pas d'autres véhicules attachés à une autre résidence
Autres véhicules résidence principale ou secondaire	1 an de date à date	150 €	Toutes zones	Certificat immatriculation	1 par véhicule
Commerçants à Etretat	1 an de date à date	10 €	Toutes zones	Certificat immatriculation Kbis	1 seul forfait/badge même si plusieurs établissements
La poste, médecins, infirmières, kinés, pompiers, aides à domicile, employés municipaux	1 an de date à date	Gratuit	Toutes zones	Certificat immatriculation Contrat de travail, bulletin de salaire ou attestation autre	Valable uniquement lors des <u>interventions</u> à Etretat
Autres employés à Etretat	1 an de date à date dans la limite de la fin effective du contrat de travail / mission	5 €	Zone orange	Certificat immatriculation Contrat de travail, bulletin de salaire ou attestation autre	1 par employé et seulement si pas de parking fourni par l'employeur
Parents d'élèves scolarisés à Etretat	1 an de date à date	Gratuit	Toutes zones	Certificat immatriculation, Attestation de scolarité, Pièce d'identité	1 véhicule
Gratuité à la journée, avec aval d'un élu	1 journée	Gratuit	Toutes zones	Immatriculation Date Motif	Ponctuel pour visites officielles, souscription par les services de la mairie uniquement
Autres cas hors artisans ci-dessous	1 an de date à date	150 €	Toutes zones	Certificat immatriculation	1 par véhicule
Artisan durée 1 semaine	1 semaine de date à date	12 €	Toutes zones	Certificat immatriculation, Kbis	1 par véhicule
Artisan durée 1 mois	1 mois de date à date	35 €	Toutes zones	Certificat immatriculation, Kbis	1 par véhicule
Artisan durée 3 mois	3 mois de date à date	90 €	Toutes zones	Certificat immatriculation, Kbis	1 par véhicule
Artisan durée 1 an	1 an de date à date	150 €	Toutes zones	Certificat immatriculation, Kbis	1 par véhicule

Calendrier d'application, conditions de souscription et de paiement :

La procédure mise en place vise à garantir une transition harmonieuse entre l'ancien et le nouveau dispositif, tout en permettant aux services municipaux de procéder aux vérifications nécessaires et d'assurer un suivi efficace des demandes.

1. Validité des abonnements en cours

Les abonnements actifs avant le 1^{er} octobre 2026 restent valables **jusqu'à leur date d'échéance**, sans changement de tarif ni de conditions.

2. Application des nouveaux tarifs et modalités

À partir du **1er octobre 2026**, les nouveaux tarifs et modalités s'appliqueront à toute nouvelle souscription.

3. Date de début de validité des abonnements

Le nouveau système permet la souscription d'un abonnement pour une date de début de validité différée, dans la limite de 3 mois d'anticipation.

En particulier, il permet donc de souscrire dès le 1er octobre 2026 à un abonnement en anticipation pour l'année 2027, dans la continuité d'un abonnement actuel qui arriverait à échéance au 31 décembre 2026.

Deux modes de souscription seront possibles :

- **En ligne** : via le site *etretat.e-habitants.com*, avec paiement par carte bancaire pour les abonnements payants.
- **À l'accueil de la mairie** : avec possibilité de paiement en espèces à la mairie, ou en ligne par carte bancaire sur le site *etretat.e-habitants.com*.

4. Suspension temporaire des souscriptions

Du 24 au 30 septembre 2026 inclus, aucune souscription ne sera possible. Cette interruption est nécessaire pour faciliter la mise en production de la nouvelle plateforme de gestion.

5. Importance de la souscription anticipée

Les abonnements peuvent et doivent préférablement être souscrits à l'avance, dans le but de prévoir le délai nécessaire de traitement et de validation de la demande par les services et afin d'éviter toute verbalisation. Une verbalisation liée à l'absence d'abonnement valide ne pourra pas être contestée.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré de décider de :

- Valider les conditions d'attribution et les nouveaux tarifs des abonnements de stationnement souscrits à compter du 1^{er} octobre 2026,
- Valider le calendrier d'application, les conditions de souscription et de paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Jérôme BROUSSE



Le Maire,
Philippe LAFERRIERE



Votes : 12

- Abstentions : 2
- Contre : 0
- Pour : 12